

DEPARTEMENT DE LA MOSELLE
CANTON DE ROMBAS
COMMUNE DE NORROY-LE-VEEUR
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU 1^{ER} MARS 2021

Conseillers élus : 15
En exercice : 15
Présents : 12
Pouvoirs : 2
Absent non excusé : 1
Absents excusés : 2

Date de convocation : 23 février 2021

Etaient présents : M. Jean-Jacques ARNOUX ; Mme Enza BAROTTE ; Mme Charlotte BECKER ; M. Raymond BECKER ; M. Thierry CHARTON ; Mme Pauline GUILBERT ; Mme Cathy LECUYER ; Mme Patricia MELY ; Mme Nathalie ROUSSEAU ; M. Michel TROMPETTE ; M. Dominique WEYANT ; Mme Karine WEBER.

Etaient absents excusés : M. Damien FANCELLO a donné procuration à M. Raymond BECKER, M. Sylvain MARTIN a donné procuration à Mme Karine WEBER.

Absent non excusé : Mme Géraldine-Sophie CAPRON.

Secrétaire de séance : Mme Enza BAROTTE.

Le Conseil Municipal légalement convoqué en période de couvre-feu, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Mme Le Maire, Nathalie ROUSSEAU.

Plus de trois conseillers ayant demandé le huis-clos, celui-ci a été voté à 12 voix pour et 2 voix contre.

Madame le Maire demande de rajouter le point suivant : Affectation du résultat de l'exercice 2020, Accord du Conseil Municipal.

Approbation par les membres du Conseil Municipal du compte rendu séance du précédent Conseil du 07 décembre 2020.

Mme Le Maire ouvre la séance après s'être assurée que le quorum était atteint.

DELIB 7.10-012/2021 : CAVEAUX ET CONCESSIONS – RÉVISION DES PRIX

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les délibérations en dates du 23 mars 2003 et du 26 avril 2010 relatives aux tarifs des caveaux et concessions,

Considérant qu'afin de tenir compte de la variation des coûts des différentes prestations réalisées, il convient de réviser ces tarifs que la Commune revend à prix coûtant le montant des caveaux et concessions,

Considérant qu'il est proposé au Conseil Municipal de fixer de nouveaux tarifs, étant précisé qu'ils seront applicables dès que la présente délibération sera exécutoire,

Les concessions cimetièrre seront réparties entre les deux Communes à hauteur de 5/11^{ème} pour Plesnois et 6/11^{ème} pour Norroy-Le-Veneur.

Il est proposé au Conseil Municipal les nouveaux tarifs :

- Caveau : 1 275,00 €
- Cellule de 2 places : 731,00 €
- Concession pour 30 ans : 210,00 €

Accusé de réception en préfecture
057-215705112-20210301-2021DEL012-DE
Reçu le 09/03/2021



**DEPARTEMENT DE LA MOSELLE
CANTON DE ROMBAS
COMMUNE DE NORROY-LE-VENEUR**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **ACCEPTE** les nouveaux tarifs des caveaux, cellules et concessions, tels que précisés à la présente délibération
- **PRÉCISE** que les tarifs seront applicables dès que la présente délibération sera exécutoire,
- **DIT** que les recettes seront prévues au budget des exercices concernés.

VOTES :

13 POUR

1 CONTRE

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Certifiée exécutoire par sa transmission à la Sous-Préfecture de Metz-Campagne pour contrôle de la légalité.

Au registre suivent les signatures.

Fait à Norroy-Le-Veneur, le 03 mars 2021
Mme Le Maire, Nathalie ROUSSEAU



Accusé de réception en préfecture
057-215705112-20210301-2021DEL012-DE
Reçu le 09/03/2021

